

**EPREUVE E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement**  
**En centre de formation**  
**Baccalauréat professionnel**  
**Accompagnement, Soins et Services à la Personne**  
option « structure »  
**CAHIER DES CHARGES**

**Finalité :**

Elle porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C.1.2 Communiquer
- C.3.2 Elaborer le projet individualisé, le projet de vie
- C.3.4 Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale

**Dossier :**

Attention à ne pas confondre avec projet d'animation

Elaboré par l'élève au cours d'une PFMP d'au moins 4 semaines auprès de personnes non autonomes. Le dossier est à réaliser en quatre exemplaires (1 pour l'élève, 1 pour la structure et 2 pour le jury)

**Lieux des PFMP :**

- structures sociales ou médico-sociales
- structures d'accompagnement du jeune en situation de handicap
- (pas dans un service de médecine, de chirurgie ou d'hospitalisation de courte durée)

**Modalités :**

- de 15 à 20 pages, annexes non comprises
  - une présentation à l'aide d'un diaporama est fortement recommandée
  - dossier accompagné obligatoirement de l'attestation de la PFMP correspondante et de la fiche d'appréciation.
  - dossiers déposés à la date fixée par le centre de formation et lu en amont de l'épreuve par les deux membres du jury. Il est souhaitable que les dossiers soient déposés 15 jours à 3 semaines (au choix de l'équipe) avant la date de la soutenance.
- Pénalités : Au-delà de la date butoir : une pénalité de 2 points sera appliquée dans la limite d'une semaine. Après la semaine plus aucun dossier ne sera accepté.
- Les dossiers sont à envoyer aux professionnels dès réception
- Réaliser une liste d'émargement

**En l'absence du dossier, le candidat ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette épreuve.**

Contenu :

- le contexte professionnel
- la personne concernée par le projet d'accompagnement, dans le respect de la confidentialité et l'analyse de ses besoins, de ses attentes,
- le projet d'accompagnement proposé
- les actions retenues et leur justification dans le cadre de ce projet
- les modalités de formalisation du projet
- l'évaluation des mesures mises en place

### Evaluation : soutenance du dossier

- Au centre de formation (date arrêtée par l'équipe pédagogique)
- Exposé de 15 min maximum par le candidat
- Entretien de 30 min avec le jury (idem que l'épreuve E33)

Le jury se compose :

SOIT

- d'un enseignant de l'élève STMS ou Biotechnologies qui n'a pas évalué cet élève en PFMP
- et un professionnel (d'un niveau supérieur au diplôme préparé par les élèves)

SOIT

- d'un enseignant de l'élève STMS ou Biotechnologies qui n'a pas évalué cet élève en PFMP
- d'un autre enseignant STMS ou Biotechnologies de l'établissement

Le jury barre sur la grille d'évaluation, la compétence C.3.4.1 ou C.3.4.2

REMARQUE:

Prévoir des heures d'Accompagnement Personnalisé pour les professeurs de STMS et biotechnologies pour aider les élèves dans l'élaboration de leur projet